AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-4-66 492815

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores sont toujours très nombreuses. De plus les pluies souvent très abondantes, le développement de la végétation, ont considérablement diminué l'efficacité du traitement conseillé dans notre bulletin du 4 Avril.

La protection des arbres devant toujours être parfaite, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement qui devra être terminé au plus tard à la fin de la semaine.

Nous rappelons que pour les variétés de pommier tardives, le premier traitement doit être effectué au stade D sans attendre un nouvel avis de la Station.

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Un nouveau traitement est conseillé contre cette maladie.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L' ASPERGE

Les premiers adultes ont été observés dans les cultures les plus hâtives.

Il est donc conseillé d'intervenir en tenant compte des indications données dans la note qui a été remise à chaque abonné.

CULTURES DIVERSES

CHENILLES DE NOCTUELLES OU VERS GRIS

Ces chenilles très polyphages s'attaquent à de nombreuses cultures.

Elles sont très difficiles à observer car elles ne s'alimentent que la nuit. Cependant, on peut les trouver en soulevant les mottes de terre à proximité des plantes attaquées.

On peut les combattre soit en pulvérisant des produits insecticides sur les plantes elles-mêmes, soit en épandant des appâts. Les pulvérisations ou les poudrages ne sont pleinement efficaces que sur les jeunes chenilles. Les produits les plus intéressants sont ceux à base d'ALDRINE, de DIELDRINE, de PARATHION ou de TOXAPHENE. Les appâts empoisonnés doivent être utilisés lorsque les chenilles sont plus âgées. Ils peuvent être constitués par le mélange de 100 kgs de son humidifié par 20 à 40 litres d'eau avec une matière active suivante : D.D.T. : 1kg de matière active ; H.C.H : 1 kg de M.A. ; TOXAPHENE : 0,600 kg de M.A. ; DIELDRINE : 0,400 kg de M.A. ; HEPTACHLORE : 0,300 kg de M.A.

Les appâts doivent être répandus de préférence le soir à raison de 60 à 80 kgs par hectare.

Nous rappelons qu'en cultures légumières l'H.C.H. est interdit et que l'ALDRINE et la DIELDRINE ne sont autorisés que pour la confection d'appâts empoisonnés, la désinfection des sols et des semences.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P122

Imprimé à la Station d'Orléans - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.